

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 décembre 2025 n°06/2025

Convocation du 05 décembre 2025

Le seize décembre deux milles vingt-cinq, à dix-huit heures zéro minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de POURNOY-LA-CHÉTIVE, se sont réunis à la mairie de Pournoy-La-Chétive sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire sortant, Madame Martine MICHEL, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :		
M. MICHEL	D. GLEZER	M. MERLIER
S. MAURICE	N. GUERARD	T. WINGERT-DESUERT
D. FERRI	N. GENGENBACHER	J. WERBENEC
F. DALMARD		
Absent excusés Procurations :		
S. MICHELAND a donné procuration à Denis FERRI		
Absents :		
T. KLEIN - S. GUILLI - M. DEBRIN		

Secrétaire de séance : Lauriane GROSSE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Conseil Municipal du 25/11/2025
 2. Statuts SIS
 3. Salle des associations
 4. Divers
-

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 décembre 2025 n°06/2025

DCM 01/06/2025 : Approbation du Conseil Municipal du 25/11/2025

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25/11/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/11/2025.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme

DCM 02/06/2025 : Statuts SIS

Point annulé

Pour extrait conforme

DCM 03/06/2025 : Salle des associations

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modalités de la salle des Associations.

Chaque Association de la Commune peut réserver la salle des Associations par mail à locationsallepolyvalente@gmail.com et en l'inscrivant sur le calendrier mis à disposition dans la salle.

Pour chaque élection en période pré-électorale, chaque candidat peut en faire la demande par courrier ou par mail en mairie à mairiepournoylachetive@gmail.com à hauteur d'une réunion par semaine du lundi au vendredi. Les clés seront à retirer la veille en Mairie et seront à restituer le lendemain en Mairie.

La mise à disposition de cette salle ne pourra être accordé que si elle est compatible avec les nécessités liées aux contraintes de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
ACCEPTE la mise à disposition de la salle des associations ci-dessus

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme

Pournoy-la-Chétive, le 16/12/2025
Le Maire, Martine MICHEL

